

Synthèse publique

Liste des systèmes photovoltaïques examinés par le CEIAB et répondant aux critères techniques d'**Intégration Simplifiée au Bâti (ISB)** de l'arrêté tarifaire du 4 Mars 2011

Dénomination commerciale	Société demandeur	Référence CEIAB	Principe du système	Photo mise en œuvre	Couverture totale	Eligibilité	Couverture partielle						REMARQUES DU COMITE
							Ardoises	Tuiles plates	Tuiles à pureau plat à emboîtement	Tuiles à relief à emboîtement	Tuiles "canal"	Plaques profilées fibres-ciment	
SPEEDRAIL SPEEDCLIP	K2 SYSTEMS	0122-R			ISB							ISB	Sous réserve, en rénovation, de remplacer les éléments de couverture existants

Liste des systèmes photovoltaïques examinés par le CEIAB et répondant aux critères techniques d'**Intégration Au Bâti (IAB)** de l'arrêté tarifaire du 4 Mars 2011

Dénomination commerciale	Société demandeur	Référence CEIAB	Principe du système	Photo mise en œuvre	Couverture totale	Eligibilité	Couverture partielle						REMARQUES DU COMITE	
							Ardoises	Tuiles plates	Tuiles à pureau plat à emboîtement	Tuiles à relief à emboîtement	Tuiles "canal"	Plaques profilées fibres-ciment		Plaques nervurées aluminium ou acier
						2011								
						2012								

Note : *le Comité ne se prononce que sur les critères techniques et non sur les critères d'usage et d'âge du bâtiment. Il importe à chaque porteur de projet de s'assurer que ces critères sont remplis.*

En cas de couverture partielle d'un pan de toiture, pour l'intégration au bâti (IAB), le Comité s'est appuyé sur des valeurs moyennes de l'épaisseur en œuvre (E_0) des catégories de tuiles, pour apprécier du fait que le système photovoltaïque respecte ou non le critère technique du « plan de la toiture ».

Il appartient donc à chaque porteur de projet de vérifier que la hauteur de dépassement du système photovoltaïque par rapport aux éléments de couverture est inférieure ou égale à 60 mm jusqu'au 31 décembre 2011 et inférieure ou égale à 20 mm à partir du 1^{er} janvier 2012.